

Pour diffusion immédiate

Le 5 octobre 2005

LE GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO AIDE LES COLLECTIVITÉS À PROTÉGER LEUR PATRIMOINE

Nouveau guide pratique sur la protection du patrimoine ontarien

KINGSTON — Le gouvernement de l'Ontario aide les collectivités de toute la province à préserver et à protéger leur patrimoine grâce à la publication du document *Renforcement du patrimoine ontarien : Guide préliminaire pour savoir comment identifier, protéger et promouvoir notre patrimoine communautaire*, a annoncé aujourd'hui la ministre de la Culture, Madeleine Meilleur.

« Au cours des consultations qui ont mené à la version renouvelée et renforcée de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario, des collectivités et des intervenants en patrimoine de partout en Ontario ont soulevé un besoin en ressources documentaires, a indiqué M^{me} Meilleur. *Renforcement du patrimoine ontarien* est le premier d'une série de produits conçus pour répondre à ce besoin. »

Ce guide de 38 pages entame une série de publications destinées à mieux faire comprendre la Loi sur le patrimoine de l'Ontario, la Loi sur l'aménagement du territoire et d'autres instruments qui soutiennent la conservation du patrimoine à l'échelle municipale en Ontario. L'ouvrage est le fruit d'un partenariat avec la Fiducie du patrimoine ontarien, qui conseille la ministre et collabore avec les collectivités à la préservation et à la protection du patrimoine ontarien.

Renforcement du patrimoine ontarien sera distribué aux intervenants provinciaux en patrimoine, y compris aux municipalités, aux comités municipaux et organismes provinciaux du patrimoine ainsi qu'aux musées communautaires. Le grand public pourra le consulter sur le site Web du ministère.

« L'élaboration de la nouvelle Loi sur le patrimoine de l'Ontario a profité de l'apport des intervenants à toutes les étapes, a déclaré M^{me} Meilleur. La *Loi*, qui est entrée en vigueur en avril dernier, changera en bonne partie la façon dont nous voyons et protégeons notre patrimoine. En outre, le nouveau guide offre un soutien efficace aux municipalités et aux collectivités ontariennes qui envisagent de préserver leur patrimoine ou qui s'y consacrent déjà. »

- 30 -

Personnes-ressources :

Carole Drouin
Bureau du ministre
416 325-1676

Guy Lepage
Direction des communications
416 314-3497

Also available in English